



### **Déclaration orale, prononcée par la Fondation Apprentis d'Auteuil (International)**

40<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'Homme, Adoption du rapport EPU Congo

Monsieur le Président,

Au nom du REIPER et de la Fondation Apprentis d'Auteuil, nous tenons en premier lieu à remercier le gouvernement du Congo pour la volonté exprimée de faire avancer les droits de l'enfant lors de l'adoption du présent rapport. Nous saluons également la participation des Ministères des Affaires Sociales, de la Justice, et de la Communication, ainsi que du Président du Tribunal pour Enfants à notre table ronde du 8 février 2019 organisée à Brazzaville.

Nous accueillons avec satisfaction ce rapport suite à ce nouvel examen du Congo, dans le cadre duquel une cinquantaine de recommandations sur les droits de l'enfant ont été adressées par les gouvernements. Le REIPER se félicite de la reconnaissance des travaux de la société civile dans ce cycle EPU ; de nombreuses recommandations proposées par le REIPER et ses membres ont été reprises par les Etats membres. Nous nous félicitons, enfin, de la prise en compte du droit des personnes avec un handicap, et particulièrement des mineurs.

Le REIPER salue l'adoption des recommandations en faveur de la population carcérale et encourage le gouvernement à prendre des mesures spécifiques pour les mineurs incarcérés.

Nous rappelons l'importance de la signature des décrets, pour permettre l'application véritable de la loi portant protection de l'enfance.

Notre organisation collabore aujourd'hui étroitement avec les différents ministères et les directions départementales de l'Etat pour la promotion et la mise en œuvre des droits de l'enfant. Le REIPER est impliqué dans deux groupes de travail pour la protection de l'enfant et la mise en place des mécanismes communautaires de protection de l'enfant.

Nous souhaitons renforcer notre partenariat avec l'Etat congolais, afin de garantir la complémentarité des interventions et de lutter contre toutes les violations des droits de l'enfant. Nous sollicitons la

collaboration avec l'Etat congolais, pour la réalisation d'actions conjointes de sensibilisation, favorisant par exemple l'accès des groupes vulnérables à l'éducation.

Afin d'améliorer la qualité du partenariat avec l'Etat congolais, le REIPER et ses membres souhaite signer des conventions cadres avec les Ministères des Affaires Sociales, de la Justice, ou de l'Enseignement Technique et Professionnelle.

La mise en œuvre des droits de l'enfant au Congo requiert une inclusion de tous les acteurs : institutions de l'Etat et organisations de la société civile. Ainsi nous réitérons notre souhait de collaborer avec l'Etat congolais dans la mise en œuvre des recommandations acceptées dans le cadre du présent EPU.

Merci Monsieur le Président.